



Circulaire du directeur des contributions
L.I.R. n° 115/3 du 9 février 2021

L.I.R. n° 115/3

Objet : Abrogation d'une circulaire du directeur des contributions

La circulaire L.I.R. n° 115/3 du 7 juillet 1992 est abrogée avec effet immédiat.

Luxembourg, le 9 février 2021

Le directeur des contributions,